

**Règlement sur la tenue des cabinets et des dossiers et la cessation
d'exercice des membres de l'Ordre des dentistes du Québec**

Il y a convention entre:

Dentiste ou liquidateur de la succession du dentiste confiant la garde provisoire des dossiers

Docteur/liquidateur pour Docteur _____, permis # _____

exerçant au _____

confie **provisoirement** les dossiers de la clinique sise au : _____

Motif de la garde provisoire: _____

Dentiste gardien provisoire des dossiers

Docteur _____, permis # _____

exerçant au _____

Les parties conviennent de ce qui suit:

- Le dentiste ou la succession du dentiste confirme sa volonté de confier **provisoirement les dossiers**;
 - **Le gardien** accepte d'assumer **provisoirement** la garde des dossiers lui étant confiés par le dentiste ou le liquidateur de la succession du dentiste et à les tenir conformément aux dispositions du Règlement ci-dessus mentionné.
-

Nom et adresse de la clinique où seront conservés les dossiers _____

Date effective de la garde : _____

année / mois / jour

EN FOI DE QUOI les parties ont signé la présente convention (en trois exemplaires, dont l'un doit être posté à la secrétaire adjointe de l'Ordre par le dentiste/liquidateur confiant la garde provisoire des dossiers:

À _____, ce _____^e jour de _____
(ville) (mois) (année)

**Signature du dentiste/liquidateur
de la succession du dentiste**

**Signature du dentiste assurant la
garde provisoire**